


EVALUATION DE LA PRESTATION

"Lieux d'accueil enfants (0-5 ans) -
parents de type Maison Verte"

Synthèse

SERVICE DE PROTECTION
DE LA JEUNESSE

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

PROGRAMME NATIONAL
CONTRE LA
PAUVRETÉ



canton de
vaud


Impressum

Edition

Service de protection de la jeunesse - SPJ

Unité de pilotage de la prévention - UPP

Etude et rapport d'évaluation

Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS SA

Membres du comité de pilotage

SPJ

- Caroline Alvarez, responsable de programmes, Unité de pilotage de la prévention
- Sylvia Garcia Delahaye, chargée de recherche

Lieux d'accueil enfants (0-5 ans) - parents

- Suzanne Baehler, accueillante, La Nacelle - Nyon
- Monique Bolognini, présidente, La Maison Ouverte - Lausanne
- France Frascarolo, présidente, Aux Quatre Coins - Renens
- Françoise Lipp, présidente et accueillante, La Maison Bleue - Cossonay
- Nathalie Monnin Gallay, accueillante, La Maisonnée - Morges
- Sandra Penseyres, présidente, La Maison des Petits Pas – Payerne

Diffusion

Service de protection de la jeunesse - SPJ

Unité de pilotage de la prévention – UPP

Av. de Longemalle 1 – 1020 Renens

Rapport et synthèse disponibles sur le site

www.vd.ch/autorites/departements/dfjc/spj/documentation/publications/

Renens, novembre 2016

Avant-propos

Le Service de protection de la jeunesse (SPJ) du canton de Vaud a développé avec le Service de santé publique le « Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0-4 ans)-parents ». Dans ce cadre, depuis 2006, les « Lieux d'accueil enfants (0-5 ans)-parents » de type « Maison Verte » (LAEP), constituent une prestation de base prioritaire et subventionnée. Ces dispositifs d'encouragement précoce et de soutien à la parentalité sont des mesures de prévention universelle garantissant à toutes les familles un accueil non stigmatisant.

Le SPJ, soutenu par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) dans le cadre du « Programme national contre la pauvreté », a conduit une évaluation de la prestation « Lieux d'accueil enfants (0-5 ans)-parents ». Le mandat d'évaluation a été confié au Bureau d'études BASS SA.

Les résultats de l'évaluation apportent une meilleure connaissance des LAEP et des éléments de réflexion quant aux effets préventifs de ce type particulier d'accueil conjoint enfant-parent. Les LAEP offrent un ensemble de mesures intégrées et complémentaires (d'accessibilité, d'insertion et de mixité sociale, d'encouragement précoce et de soutien à la parentalité) qui sont incontournables en matière de lutte contre les inégalités et fondamentales pour le bon développement de l'enfant.

Ce document constitue une synthèse des résultats de la recherche qui sont présentés dans le rapport « Évaluation de la prestation - Lieux d'accueil enfants (0-5 ans)-parents de type Maison Verte ».

Cette synthèse et le rapport sont disponibles sur le site :

www.vd.ch/autorites/departements/dfjc/spj/documentation/publications/

Renens, novembre 2016

Evaluation des « Lieux d'accueil enfants (0-5 ans) – parents, de type Maison Verte (LAEP) »

Sur mandat de l'Unité de pilotage de la prévention, Service de protection de la jeunesse (SPJ) du canton de Vaud

Tanja Guggenbühl et Theres Egger

Berne, le 31 octobre 2016

Résumé

Le canton de Vaud compte 9 lieux d'accueil enfants (0-5 ans)-parents, de type Maison Verte (LAEP). Ceux-ci s'inscrivent dans le Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0-4 ans)-parents. En 2015, le montant total de la subvention cantonale aux LAEP s'élève à 837'852 CHF.

Inspirés du concept élaboré par Françoise Dolto et son équipe, les LAEP sont des lieux de rencontre et d'écoute, dont la spécificité est d'accueillir les enfants accompagnés d'un parent ou d'un autre adulte qui en a la responsabilité.

Les objectifs préventifs poursuivis par les LAEP vaudois sont :

- favoriser l'insertion sociale des familles avec enfants d'âge préscolaire ;
- promouvoir la socialisation (apprentissage de la vie en société et préparation en douceur à la séparation) de l'enfant, ainsi que son encouragement précoce ;
- soutenir la parentalité et prévenir les troubles relationnels précoces ;
- et favoriser la mixité sociale.

La présente évaluation a pour buts, d'une part, d'illustrer la manière dont les LAEP contribuent aux quatre objectifs préventifs qu'ils poursuivent et, d'autre part, de contribuer à l'optimisation de la prestation délivrée par les LAEP, en particulier concernant son accessibilité.

La méthodologie utilisée pour mener à bien cette étude, outre l'analyse de la documentation pertinente, a consisté en la tenue d'une enquête écrite auprès des parents et accompagnant-e-s pendant le mois de mai 2016. Cette enquête a permis de récolter des informations sur le profil des familles bénéficiaires des LAEP, comptabilisant un échantillon de 720 enfants différents. Par ailleurs, l'organisation de focus groups, d'une part, avec les parents (à l'occasion de deux réunions différentes, réunissant 13 parents au total) et, d'autre part, avec les accueillant-e-s a rendu possible la collecte de données qualitatives, en particulier sur la perception de ces acteurs quant à l'accessibilité aux lieux d'accueil et à la contribution des LAEP aux objectifs préventifs.

Les publics accueillis et leur fréquentation

En 2015, les 9 LAEP du canton de Vaud ont recensé 22'434 visites d'enfants et 19'609 visites d'accompagnant-e-s. Ce nombre a cru de près de 38% en 10 ans (de 2005 à 2015). A relever que les visites peuvent être le fait de mêmes enfants, le nombre d'enfants différents accueillis

par an n'étant pas connu en raison de l'anonymat qui prévaut dans les LAEP. En revanche, les premières visites sont recensées : en 2015, 1'675 nouveaux enfants ont fréquentés un LAEP, soit 8.4% des visites totales, indiquant l'existence d'un renouvellement permanent d'une partie du public.

Les principales caractéristiques des enfants accueillis sont :

- qu'ils ont en moyenne 2 ans : la tranche d'âge la plus représentée parmi les enfants accueillis en mai 2016 est celle entre 1 an révolu et 2 ans, suivie des 2 ans révolus à 3 ans ;
- qu'ils sont accompagnés majoritairement par leur mère (pour 72% des visites) et pour 10% par leur père ;
- qu'ils fréquentent régulièrement le lieu d'accueil : 85% des personnes interrogées mentionnent y venir plusieurs fois par mois (dont 50% une fois par semaine).

Accessibilité au LAEP

La gratuité de la prestation, ainsi que la large publicité qui est faite auprès des acteurs de la santé et du social semblent permettre un large accès aux LAEP. Toutefois, il n'est pas possible de savoir dans quelle mesure les LAEP sont connus de leur public cible. Par ailleurs, comme ce dernier se renouvelle constamment (dû aux nouvelles naissances et à la limite d'âge des enfants fréquentant les LAEP), un risque de nonaccès des nouvelles familles existe si le travail d'information n'est pas continuellement renouvelé. A relever que les éléments d'horaires d'ouverture et de gratuité semblent constituer des éléments plus décisifs pour les familles que l'anonymat lorsqu'on parle d'accessibilité au LAEP.

Insertion sociale des familles

Du fait même de devenir et d'être parent, couplé ou non à un éloignement géographique de son réseau (famille, amis), toute personne peut se retrouver dans une situation (temporaire) d'isolement. Les LAEP constituent des lieux spécifiques (délimités, encadrés et neutres) qui facilitent les contacts entre parents et peuvent donc contribuer à contrer l'isolement des familles. En fonction de l'attitude des parents et, dans une moindre mesure, de l'aménagement du lieu, les échanges sont plus ou moins favorisés et peuvent éventuellement déboucher sur des créations de liens qui peuvent perdurer en-dehors du lieu d'accueil. Des éléments peuvent en revanche faire obstacle aux contacts et à la mise en relation : la trop forte ou faible fréquentation

du lieu, la langue (difficulté pour les personnes allophones de s'intégrer dans des discussions, création de groupes linguistiques), le statut de l'accompagnant-e (en particulier, les pères et les mamans de jour, pour qui il est difficile de créer des contacts) et la distance géographique entre le lieu d'habitation et le LAEP (qui, de fait, permet difficilement la perduration des contacts en-dehors du lieu d'accueil).

Socialisation et encouragement précoce

Différents éléments sont réunis au sein des LAEP pour favoriser l'encouragement précoce basé sur la stimulation des aptitudes motrices, linguistiques, cognitives et sociales de l'enfant pendant la période comprise entre la naissance et l'entrée à l'école. D'une part, la socialisation avec les autres enfants et les autres adultes, ainsi que l'attitude des accueillant-e-s, qui le considèrent comme une personne à part entière, y concourent. D'autre part, la présence de jeux différents de ce qui existe à la maison peut être source de stimulation, et la présence de règles permet l'apprentissage de la vie en société. Enfin, le fait que l'enfant s'y sente en sécurité, du fait de la présence continue d'un adulte qu'il connaît, offre le cadre dont il a besoin pour profiter pleinement des effets positifs de l'encouragement précoce. Ces mesures permettent de lutter contre les inégalités qui entravent le bon développement des enfants.

Soutien à la parentalité et prévention des troubles affectifs relationnels

La disponibilité des parents, rendue possible lorsqu'ils sont au lieu d'accueil, semble avoir un effet stimulant sur la relation enfant-parent et sur l'enfant lui-même qui sera plus à même de faire de nouvelles expériences. L'attitude des accueillant-e-s permet par ailleurs de soutenir le parent dans son rôle, en lui (re)donnant confiance dans ses propres compétences. Par ailleurs, le fait d'entendre un professionnel-le reconnaître la complexité d'être parent et de voir que d'autres parents traversent les mêmes difficultés permettent aux parents de relativiser leur situation et de dédramatiser des situations vécues comme difficiles avec leur enfant.

Mixité sociale

Les LAEP sont fréquentés par des publics très différents, que ce soit de par leur origine (en témoigne la grande variété de langues parlées par les familles accueillies), ou leur milieu socio-culturel. L'étude montre également que les publics se mélangent. Le risque de formation de groupes de langue existe néanmoins.

Conclusions et pistes de réflexion

De manière générale, les parents interrogés sont satisfaits de la prestation LAEP. Les familles en retirent en particulier la possibilité, pour les parents, d'établir des contacts avec d'autres adultes, leur permettant de tisser des liens sociaux et, pour les enfants, de se socialiser.

Les « clés de lecture » transmises par les accueillant-e-s, ainsi que le fait de côtoyer d'autres familles permettent aux parents de mieux comprendre des comportements de leur enfant et à dédramatiser certaines situations vécues comme difficiles.

L'étude montre par ailleurs que les LAEP, du fait que ce sont des lieux ouverts à toutes et tous et encadrés par des accueillant-e-s (contrairement aux places de jeux), garantissent une mixité sociale. La gratuité du lieu joue également un rôle essentiel dans l'accès. Enfin, la lutte contre l'isolement des parents, la socialisation de l'enfant et le renforcement du lien enfant-parent contribuent à prévenir des troubles relationnels précoces chez l'enfant.

L'étude fait apparaître certains défis ou difficultés concernant les éléments suivants :

- **Accessibilité aux LAEP** : Les publics étant continuellement renouvelés, il serait important pour les LAEP de mener une réflexion sur la continuité, voire l'intensification des actions en vue d'informer sur leur existence. Par ailleurs, il pourrait être utile de sonder les familles accueillies sur leurs besoins en termes d'horaires et rééquilibrer éventuellement les ouvertures entre matinées et après-midi, tout en promouvant les ouvertures le samedi.

- **Information sur le public accueilli** : D'une part, les informations sur les visites, compilées annuellement par les LAEP, pouvant différer selon le lieu d'accueil, une harmonisation de celles-ci serait importante. D'autre part, le nombre de familles différentes bénéficiant de la prestation LAEP n'est pas connu et une collecte de données sur 6 mois auprès des parents permettrait de disposer de cette information.

- **Mixité sociale** : Parallèlement à l'existence de mixité sociale, existe le risque de formation de groupes linguistiques. Cette problématique, déjà connue des accueillant-e-s, pourrait faire l'objet d'échanges de pratiques entre les différents LAEP.

- **Application des règles** : Bien que les règles de base soient généralement bien comprises et acceptées, leur application peut varier entre les LAEP, voire entre les accueillant-e-s et être jugé trop stricte par certains parents. Une réflexion entre les différents LAEP pourrait également être envisagée concernant les pratiques en lien avec l'application des règles.

www.vd.ch/spj

DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE
SERVICE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE

Av. de Longemalle 1 – 1020 Renens – Tél.: 021 316 53 53 – E-mail: info.spj@vd.ch

